



ASSOCIATION POUR LE MAINTIEN D'UNE AGRICULTURE PAYSANNE

Les principaux engagements de l'AMAP :

- Contrat direct producteur / consommateur, en préachat : pas de gaspillage, pas d'intermédiaires, les bénévoles se chargent de la transmission des contrats et des distributions
- Engagement réciproque : partage des risques, prix transparents et équitables
- Echanges et vie locale entre consommateur et producteur : les champs sont notre paysage partagé
- Culture et élevage respectueux de l'environnement, selon la charte de l'agriculture paysanne

CONTRAT POULETS

Partenariat avec Charles Monville, aviculteur à Bièvres (91570), plaine de Favreuse sur le Plateau de Saclay

Abonnement Septembre 2017 – Juin 2018

Ce contrat instaure un partenariat avec Charles Monville, aviculteur à Bièvres (91570). En souscrivant à ce contrat, nous préachetons des volailles de chair, et manifestons notre solidarité envers un producteur certifié AB en contribuant à faire vivre une exploitation respectueuse de l'environnement.

Nous aidons de ce fait notre producteur partenaire à mieux gérer son volume de production et consommons des produits dont nous connaissons la provenance et les méthodes d'élevage.

Ce contrat est organisé par l'association "les jardins de Cérés AMAP" (Association pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne), à ce titre régi par les statuts de l'association et le règlement intérieur

La production des poulets :

Charles Monville produit des volailles de souche « Cou nu », race rustique à croissance lente qui sont élevées dans le respect du cahier des charges de l'Agriculture Biologique. L'alimentation est préparée à la ferme. Elle est composée d'aliments bio dont 75% proviennent de la ferme Vandame (blé, triticales, féveroles, maïs), concrétisant l'ancrage de la ferme de Favreuse dans les ressources locales.

Les volailles sont élevées dans des cabanes en bois accueillant de petites bandes de volailles, elles ont accès à un parcours herbeux et arboré. Charles Monville abat et plume lui-même ses volailles dans un abattoir agréé construit dans sa ferme.

Il cherche à produire des poulets à 1,9 Kg de poids moyen, dont le prix est calculé sur la base de 11,26 €/Kg, soit 21,40 € le poulet.

Volume des abonnements :

128 poulets chaque mois lors de la distribution de l'Amap.

Le contrat est prévu sur **10 mois**.

Pour les adhérents/tes intéressé(e)s par un éventuel 2^{ème} poulet chaque mois, ce ne sera possible que dans la mesure où les souscriptions seront inférieures à 128 et que des poulets resteront disponibles dans la production de Charles Monville.

Modalités de paiement :

Le montant total est 214 € pour 10 mois, (septembre à juin). Le paiement est possible en 2 chèques, encaissables l'un à réception du contrat et l'autre en janvier 2018.

Pour les adhérents/tes intéressés par un 2^{ème} poulet : **remplir un 2^{ème} contrat avec un 2^{ème} chèque du même montant** qui sera donc déchiré si le contrat n'est pas recevable.

Visite de la ferme :

L'AMAP organisera une visite par an (date et modalités à définir en cours d'année).

Livraison et distribution :

La livraison sera faite à la ferme Vandame à Villiers-le-Bâcle par Charles Monville au cours des 10 distributions mensuelles. Les adhérent(e)s sont tenus de venir chercher leur commande. Il ne sera effectué ni réajustement ni remboursement le mois suivant.

Les contrats seront honorés par ordre d'arrivée dans la boîte aux lettres du coordinateur, avec leur chèque, avant le 31 juillet 2017.

Contacts : Pour nous joindre, préférez si possible le courriel : groupe-volailles@lesjardinsdeceres.net.

Le contrat est à renvoyer signé, avec le(s) chèque(s), par la poste à l'adresse du coordinateur du contrat.

<u>Aviculteur :</u> Charles MONVILLE, Ferme de Favreuse 91570 Bièvres	<u>Coordinateur du contrat :</u> Vincent THUILLIER 16 boulevard Georges Seneuze 91440 Bures sur Yvette thuillier.vincent@orange.fr	
---	--	--



ASSOCIATION POUR LE MAINTIEN D'UNE AGRICULTURE PAYSANNE

Les principaux engagements de l'AMAP :

- Contrat direct producteur / consommateur, en préachat : pas de gaspillage, pas d'intermédiaires, les bénévoles se chargent de la transmission des contrats et des distributions
- Engagement réciproque : partage des risques, prix transparents et équitables
- Echanges et vie locale entre consommateur et producteur : les champs sont notre paysage partagé
- Culture et élevage respectueux de l'environnement, selon la charte de l'agriculture paysanne

CONTRAT À SIGNER ET À RETOURNER AU COORDINATEUR, ACCOMPAGNÉ DU CHÈQUE

Je, soussigné(e)

Nom :

Prénom :

Adresse:

Code postal : Ville:.....

Courriel :

Tél. :

Pour que mon contrat soit valide, je dois être à jour de cotisation en tant qu'adhérent(e) de l'association « les Jardins de Cérés AMAP ».

CONTRAT POULET :

1) Charles Monville peut fournir 128 poulets chaque mois pendant 10 mois (septembre à juin).

Ce contrat assure la souscription pour un poulet / mois aux titulaires de ce contrat poulet 2017-2018.

La souscription pour un 2^{ème} poulet peut-être demandée dès maintenant, mais ne sera acceptée que dans la mesure où les 128 contrats n'auront pas tous été souscrits au 31/07/2017.

2) Le producteur s'engage : à mettre en œuvre les moyens adéquats pour assurer à sa production la moyenne de poids annoncée.

3) Je m'engage : « La nature fait bien les choses ». Les volailles ont le même âge mais certaines profitent mieux que d'autres, mangent plus, grossissent plus. Je recevrai selon les distributions une grosse, une moyenne ou une petite volaille de façon équitable. Les risques de maladie des volailles, la mauvaise récolte des céréales due (notamment) aux aléas climatiques font partie des risques liés à ce type de contrat. Je serai solidaire en cas de problème et je recevrai néanmoins ma juste part de la production.

4) Je paye en 1 ou 2 chèques : L'abonnement sera payé d'avance en un chèque (214 € pour 10 mois) ou deux chèques (107 €) selon votre choix, le premier sera prélevé à réception du contrat, le second chèque en janvier 2018.

Remplir les cases

Je choisis un contrat 10 mois	214 €	
Les chèques sont à libeller à l'ordre de : EARL BOMON	Chèque n°1	Chèque n°2
Numéro du chèque		
Nom de la banque		
Montant du chèque		

À adresser au coordinateur du contrat qui en assurera la transmission à Charles Monville.

Fait à : Le :

Signature de l'adhérent(e) :

Signature de Charles MONVILLE :